

Gros plan sur

Salon du mariage et de l'événement

Mariage et événement ! En parodiant Juliette Greco, nous dirions : "Marions-les, ils iront très bien ensemble..."

Depuis 2009, le Salon du Mariage de Wavre a évolué avec bonheur vers un Salon du Mariage et de l'Événement. Durant trois jours, des professionnels de Wavre, du Brabant wallon (et même au-delà) vous prodiguent leurs précieux conseils pour un mariage réussi, pour créer un événement inoubliable ! Il se tiendra du 21 au 23 janvier à l'Hôtel de Ville de Wavre. Chaque journée sera animée de plusieurs défilés.

C'est qu'il y en a des choses à prévoir !

Quelles formalités faut-il faire ? Cérémonie laïque ou religieuse ? Où choisir la robe de mes rêves ? Où trouver la lingerie de ses rêves ? Prévoir un rendez-vous chez le coiffeur et un petit passage dans un salon d'esthétique. Louer un smoking, une jaquette ou porter un superbe costume ? Et la chemise, blanche ou ivoire ? La suite sera-t-elle en chapeaux ? Bague de fiançailles, alliances : c'est un symbole incontournable ! Quelle salle sera la plus chaleureuse ? Vous préférez louer un chapeau ? Quel menu ravira tous les invités ? Comment sélectionner champagnes et vins ? Mais n'oublions pas les photos, ni même une vidéo ! Il faut que les faire-part soient imprimés à temps, coordonnés aux invitations, au livret de cérémonie et aux menus. A ne pas oublier : le bouquet de la mariée ! A ne pas négliger : la décoration florale.

Le Salon du mariage se tiendra du 21 au 23 janvier à l'Hôtel de Ville de Wavre.



© Philippe Turpin / BELPRESS

Où déposer notre liste de mariage ? A-t-on pensé à la sono pour la soirée ? Irons-nous en bus anglais, en limousine ou en 2CV ? Il faudra se choisir une banque, une mutuelle, un assureur... Top secret pour la nuit de nocé mais que de destinations idylliques pour la lune de miel.

Pff ! Pour être sûr de ne rien oublier, j'irai au Salon du Mariage et de l'Événement à Wavre !

De son côté, la Mutualité chrétienne sera présente à cette manifestation. En effet, nous y tiendrons un stand au sein duquel le visiteur pourra obtenir des informations d'ordre mutualiste. De plus, nous y organiserons un concours dont le prix est un **chèque cadeau de 200 euros** à valoir pour le voyage de nocé. A bon entendeur...

De nombreux avantages pour les jeunes mariés !

La MC a beaucoup d'avantages à proposer aux jeunes mariés ou à ceux qui vivent en couple :

- > la cotisation familiale : pour un montant de 12,40 euros par mois, toute la famille bénéficie de la couverture d'assurance complémentaire.
- > une assurance hospitalisation, l'Hospi Solidaire, déjà comprise dans cette cotisation,
- > une assurance santé "world assistance" pour les voyages à l'étranger...
- > des interventions financières intéressantes (vaccins, médecines douces, sport, diététique...).

Et quand bébé arrivera, la MC sera aussi à vos côtés :

- > prime naissance de 350 EUR dont un chèque cadeau 100 EUR à valoir chez Prémaman ;
- > remboursement des tickets modérateurs des soins médicaux et paramédicaux (pédiatre, généraliste, kiné...) pour vos **enfants jusque 7 ans** ;
- > un service de garde d'enfants malades : les 10 premières prestations sont gratuites ;
- > intervention dans le coût des vaccins...

Infos pratiques

Salon du Mariage de Wavre ouvert :

- > Le **vendredi 21 janvier** de 14 à 20h.
- > Le **samedi 22 janvier** de 10 à 19h.

- > Le **dimanche 23 janvier** de 11 à 18h.
- L'entrée est gratuite !

Défilés toutes les heures.

Renseignements : Salon du Mariage et de l'Événement, Frank Van Boeckel, 0475/71.21.33, wavremariage@gmail.com, www.wavremariage.be

Assurance complémentaire

Vos cotisations 2011

Cotisation familiale

12,40 EUR/mois

Cotisation pour un chef de famille (1 titulaire)

11,20 EUR/mois

Cotisation pour un isolé

9,56 EUR/mois

Cotisation pour un étudiant

4,79 EUR/mois

Pour connaître le détail des avantages de l'assurance complémen-

taire 2011 ainsi que les conditions pour en bénéficier : demandez notre brochure complète au 0800 10 9 8 7 (appel gratuit), adressez-vous à l'un de nos conseillers mutualistes ou surfez sur www.mc.be.

Les avantages et services organisés dans le cadre de l'assurance complémentaire sont octroyés aux membres en règle de cotisations.



Le président et les membres du conseil d'administration, la direction, les membres du personnel et tous les conseillers de la Mutualité chrétienne du Brabant wallon vous souhaitent une année épanouissante dans une société plus que jamais solidaire.

Que cette année 2011 vous soit pétillante de santé.

© Philippe Clement / BELPRESS

AGENDA

Féeries à la folie

Un florilège d'instant magiques, un tourbillon de "féerie" et de "folie" digne des plus grands cabarets allant tantôt sur les pas de Chevalier, Baker et Mistinguett, tantôt vers une adaptation de la comédie musicale "Les Misérables" pour finir sur un air du "Fantôme de l'Opéra" en passant par les 50 ans de "Salut les copains", un retour au DISCO... Un spectacle fourmillant de stars à profusion, des costumes en plumes et en paillettes, des décors magnifiques...!

Lieu : Théâtre du Trocadéro à Liège.

Date : le **jeudi 17 février** à 15h.

PAF : membres UCP : 33 EUR, non-membres UCP : 38 EUR, comprenant le déplacement en car et l'entrée.

Inscriptions : UCP, 067/89.36.90 avant le 31 janvier et dans la limite des places disponibles. A partir de cette date les désistements ne seront plus remboursés, le mieux est alors de se faire remplacer.

Salon des vacances 2011

L'UCP, mouvement social des aînés, organise prochainement son salon des vacances en collaboration cette année, avec la régionale de Bruxelles. L'occasion de découvrir les destinations "été" du service "vacances +50".

Toute inscription le jour même donnera droit à une **ristourne de 17,50 euros par personne**.

Les accompagnateurs de séjours des deux régionales, présents dans leurs stands, seront ravis de faire connaissance et de vous informer sur leurs destinations.

Lieu : salle des Tayons, Maison de repos des Tayons (près de l'hôpital) - Rue Ste Barbe à 1400 Nivelles.

Date : le **mardi 18 janvier** après-midi.

Les personnes ayant voyagé avec Vacances+50 en 2010 recevront automatiquement la brochure par courrier.

Pour ceux qui n'auraient pas voyagé avec l'UCP, le catalogue sera envoyé gratuitement sur demande au 067/89 36 90 ou via l'adresse mail : vacances+50.ucprabantwallon@mc.be

Ressources

Le centre de planning et de consultation conjugale et familiale de Wavre vous propose une conférence dans le cadre de son cycle autour des "Ressources..." : fragilités et compétences dans le développement de l'enfant, par Reine Vanderlinden, psychologue clinicienne en périnatalité à la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies.

Date : le **jeudi 3 février**.

Lieu : Salle des TEMPLIERS, Hôtel de Ville de Wavre de 12h15 à 13h15.

Prix : 5 EUR par conférence.

Renseignements : Centre de planning et de consultation familiale, et conjugale de Wavre, rue Théophile Piat, 26 à Wavre, Tél/fax : 010/22.55.88, planningwavre@gmail.com

BON À SAVOIR

Mobilité en Brabant wallon

A partir du 1^{er} janvier 2011, suite à la décision des TEC de supprimer le "bus 105", Mobilité en Brabant wallon assurera le transport des personnes à mobilité réduite pour les localités de Wavre et Ottignies. Mobilité en Brabant wallon couvre ainsi à présent tout le territoire du Brabant wallon.

> Le service est accessible du lundi au samedi de 7h à 19h.

> Les tarifs du TEC sont d'application.

> Gratuité pour les plus de 65 ans.

Si vous souhaitez avoir des renseignements ou bénéficier du service, contactez le 010/88.13.13.

Mutualité chrétienne Brabant Wallon

54 Bd des Archers, 1400 Nivelles

Éditeur responsable : Jean-Marc Dieu

Fax : 067/21.42.69

E-mail : brabant.wallon@mc.be - www.mc.be

Tél. 067 89 36 36

Assurance complémentaire

Davantage pour votre santé

Depuis début janvier, en tant que membre MC, vous pouvez bénéficier des nouveaux avantages de l'assurance complémentaire 2011 à savoir : l'extension de l'avantage "sport et diététique" à tous, quelque soit l'âge ; une nouvelle intervention pour la contraception et l'octroi d'un forfait de 150 à 1000 EUR pour les maladies graves et onéreuses. Notre slogan révèle notre projet : "La solidarité, c'est bon pour la santé". En 2011, ce sera plus que jamais le cas ! Découvrez ci-dessous un panel de ces avantages.

AVANTAGES ET SERVICES EN 2011



© Shutterstock

Au fil des jours

> Sport et diététique

Pour tous : intervention annuelle de 35 euros en cas de pratique régulière dans un club sportif ou en cas de recours aux services d'une diététicienne.

//NOUVEAU//



© Jupiterimages

> Vaccination

Pour tous, remboursement des tickets modérateurs pour la plupart des vaccins jusqu'à concurrence de 25 euros.

> Naissance et adoption

A chaque naissance ou adoption d'un enfant, vous recevez un montant de 350 euros (dont 100 euros en chèque cadeau Prémaman) lors de l'inscription de votre enfant dans notre mutualité.

> Contraception

Pour tous de moins de 30 ans, intervention de 36 EUR/an (pilules, patch, injection et anneau vaginal) ou de 100 EUR tous les trois ans (stérilets, implant contraceptif).

//NOUVEAU//

> Soins des petits

Remboursement intégral des tickets modérateurs pour les soins médicaux et paramédicaux (consultations chez le pédiatre, le médecin généraliste, le kiné, les soins infirmiers) de votre enfant de moins de 7 ans.

> Logopédie

Intervention de 10 euros à raison de 30 séances durant 6 mois pour les consultations de logopédie. Possibilité de prolongation de 15 séances durant 3 mois.

> Dentisterie - orthodontie

Interventions importantes dans le coût des soins dentaires prodigués dans les 8 cabinets de l'asbl Santé



© Shutterstock

et Participation (Wavre, Braine l'Alleud, Nivelles (centre et hôpital), Rixensart, Louvain-la-Neuve, Tubize, Perwez et Jodoigne.

> Lunettes, verres et lentilles

Les enfants de moins de 26 ans bénéficient de 4 remboursements de 50 euros pour l'achat de verres ou montures ou lentilles.

A Opti Jodoigne (5, rue de la Bruyère à Jodoigne) : réductions jusqu'à 30 % pour les membres MC.

> Garde d'enfants malades à domicile

Sur TOUT le Brabant wallon, la Mutualité organise son propre service de garde, en collaboration avec Aide & Soins à Domicile : gratuité pour les 10 premières prestations.

> Homéopathie

Intervention à raison de 30 % du prix des médicaments prescrits et reconnu par la Mutualité chrétienne avec un maximum de 175 EUR par an.

> Ostéopathie, chiropraxie, acupuncture et mésothérapie

Intervention de 10 EUR par séance d'ostéopathie, de chiropraxie, d'acupuncture ou de mésothérapie (max. 6 séances par an et par bénéficiaire). Les soins doivent être dispensés par un prestataire reconnu par la Mutualité chrétienne.

Bien-être à domicile

> Aide et soins à domicile

Les services d'aides familiales, de soins infirmiers, le service social, des bénévoles... collaborent pour vous assurer aide et soins chez vous dans les moments difficiles.

met de lancer une demande d'aide 24h sur 24 et garanti ainsi plus de sécurité à domicile pour les moins valides.

> Qualias

Vous y trouverez du matériel médical en vente ou en location : cannes, lit, voiturettes, aérosol, matériel d'incontinence...

Qualias Nivelles :

56 Bd des Archers, 067/89.36.81

Qualias Jodoigne :

5 rue de la Bruyère, 010/86.09.07

> Services infirmiers

La mutualité collabore avec le service infirmiers de la Croix Jaune et Blanche. L'affiliation et le coût de certaines prestations sont pris en charge par la Mutualité chrétienne.

> Vitatel

Intervention dans le coût d'un appareil de Vitatel. Cet émetteur per-

Vacances et loisirs

> Assurance et assistance à l'étranger

World Assistance : une assurance santé gratuite pour les séjours à l'étranger, prise en charge des frais de soins de santé et rapatriement si nécessaire. Un service d'assistance 24h sur 24.

> Avantages financiers

Intervention de 25 EUR pour les enfants de 5 à 14 ans en cas de séjour (non organisés par J&S) : camps de vacances, plaines de jeux et classes (vertes, neige, mer...). Ristournes sur les voyages avec l'UCP, Altéo et Jeunesse & Santé.



© blockphoto

Hospitalisation

> Hospi Solidaire

L'Hospi Solidaire : il s'agit d'une couverture hospitalisation dont bénéficient tous les adultes et enfants du ménage. Elle intervient dans les frais d'hospitalisation quel que soit l'âge, l'état de santé (pas de questionnaire médical)... L'Hospi Solidaire prend aussi en



© Van Paris - Nacho Moro

charge les frais de l'hospitalisation de jour ainsi que les frais de la personne accompagnante.

> Maladies graves et coutuses

Dans le cadre de l'Hospi Solidaire, un forfait de 150 EUR est octroyé pour les maladies graves et coutuses. Ce montant peut aller jusque 1000 EUR si vous êtes affilié à une assurance hospitalisation facultative.

//NOUVEAU//

> Convalescence

Possibilité de séjour dans des centres spécialisés à la mer ou dans les Ardennes. Intervention partielle de

L'Hospi Solidaire pour les patients aigus.

> Transports urgents en ambulance (appel au 100) :

Garantie que le montant restant à votre charge n'excèdera pas 75 euros (conditions; voir brochure)

> Transports par hélicoptère :

L'intervention est plafonnée à 500 euros.

> Transports non urgents

Nous intervenons aussi en cas de transports non urgents : entrée et sortie d'hôpital, dialyse, chimiothérapie...

Informations et défense

> Service défense des membres

Un moyen efficace de défendre vos droits en matière de soins de santé.

> Service social

Informations et aides dans toutes les démarches. Service gratuit et ouvert à tous.

> Service pensions

Calculs prévisionnels et aide à la constitution des dossiers.

> Infor Santé

Informations, documentation et animations concernant la santé.

"La solidarité, c'est bon pour la santé". En 2011, ce sera plus que jamais le cas !

> Journal "En Marche"

Un journal bimensuel proche de vos préoccupations.

La MC en mouvements

A chaque moment de la vie, des services et des mouvements qui vous concernent...

Jeunesse et Santé (J&S), l'UCP mouvement social des aînés, l'ACIH-AAM mouvement social de personnes malades, valides et handicapées.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller mutualiste, au 0800/10 9 8 7 ou sur www.mc.be

Les nouveaux avantages de l'assurance complémentaire 2011 seront d'application sous réserve de l'accord de l'Office de Contrôle des Mutualités.